

# COMMENT PARTICIPER?

Pour l'obtention des subventions précédemment citées, le contribuable doit respecter la méthodologie suivante :

- 1 Prendre une photo du ou des anciens équipements standards avant de le ou les remplacer. Signer et dater cette photo au verso.
- 2 Remplacer ou faire remplacer votre équipement standard par votre équipement à faible débit.
- 3 Prendre une photo du ou des nouveaux équipements à faible débit d'eau après l'installation. Signer et dater cette photo au verso.
- 4 Remplir le formulaire et le signer.
- 5 Joindre l'original de la facture.\*
- 6 Soumettre le formulaire de demande dûment complété, ainsi que la facture et les photos au plus tard le 31 décembre de l'année de l'achat.
- 7 Joindre l'original de la facture.\*
- 8 Permettre qu'un représentant de la Municipalité vérifie sur place ou par téléphone, la conformité des informations transmises.

Attention ! Les photocopies doivent être lisibles, sans quoi les documents vous seront retournés et vous perdrez votre priorité.

La Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan n'est pas responsable des demandes perdues, mal acheminées, illisibles ou incomplètes.

\*La facture doit comprendre le nom et les coordonnées du détaillant, la date d'acquisition, le nom du distributeur (marque de la toilette) ainsi que le nom ou le numéro du modèle de la toilette.



## FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTIONS

DATE

NOM DU PROPRIÉTAIRE

ADRESSE DU BÂTIMENT OÙ L'ÉQUIPEMENT EST INSTALLÉ

ADRESSE POSTALE (SI DIFFÉRENTE)

CODE POSTAL

TÉLÉPHONE

COURRIEL

Je, \_\_\_\_\_ certifie que les documents fournis dans cette présente demande d'aide financière sont exacts et conformes à la réalité.

SIGNATURE DU DEMANDEUR

- Photographie du ou des anciens équipements standards avant le remplacement, dûment signée et datée.
- Photographie du ou des nouveaux équipements à faible débit installés, dûment signée et datée.
- Facture originale de votre achat
- Le présent formulaire signé

Envoyez vos documents à l'adresse suivante :

**Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan**  
**Subventions environnementales**

7, rue du Docteur-Wilfrid-Locat Nord  
Saint-Roch-de-l'Achigan, Qc, J0K 3H0

Tél. 450 588-2326 #7901 / Téléc. : 450 588-4848

[www.saint-roch-de-lachigan.ca](http://www.saint-roch-de-lachigan.ca)

DESIGN-PRODUCTION - LANGLOIS



Municipalité de  
Saint-Roch-de-l'Achigan

UN INVESTISSEMENT POUR L'AVENIR

UNE MUNICIPALITÉ AU COEUR  
**DE L'ENVIRONNEMENT**

**SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES MAJEURES**

[www.saint-roch-de-lachigan.ca](http://www.saint-roch-de-lachigan.ca)



## 150\$ SUBVENTIONS POUR LES TOILETTES À FAIBLE DÉBIT



STANDARD : 12 LITRES PAR MINUTE  
FAIBLE DÉBIT : 7 LITRES PAR MINUTE

# CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ



## 45\$ SUBVENTIONS POUR LES POMMEAUX DE DOUCHE À FAIBLE DÉBIT

- 1 Être propriétaire d'un bâtiment résidentiel unifamilial, condominium ou multifamilial desservi par les infrastructures municipales d'égout sanitaire ou d'aqueduc sur le territoire de la municipalité.
- 2 Soumettre le formulaire de demande dûment complété, ainsi que la facture et les photos au plus tard le 31 décembre de l'année de l'achat.

» **REPLACEMENT D'UNE TOILETTE STANDARD** par une toilette à faible débit de 6 litres ou d'une toilette de type haute efficacité (homologuée : HET/High Efficiency Toilet) et/ou par une toilette de type double chasse d'eau, **recevez 150\$ de subvention municipale!**

» **REPLACEMENT D'UN POMMEAU DE DOUCHE STANDARD**

par un pommeau de douche à faible débit, recevez 50% de votre coût d'achat en subvention municipale, jusqu'à concurrence de **45\$ de remboursement.**

**Les programmes se terminent le 31 décembre 2014 ou à l'épuisement du budget alloué à la subvention.**

Ce programme couvre uniquement le remplacement d'équipement.

Aucun remboursement ne sera émis pour l'installation d'un nouvel équipement.

Les programmes de subventions environnementales peuvent être utilisés conjointement ou séparément.

STANDARD



FAIBLE DÉBIT



L'installation d'une toilette à faible débit permet d'économiser quotidiennement près de 50 litres d'eau par toilette.

Le remplacement de 1103 toilettes permettrait une économie d'eau potable de 20 millions de litres annuellement.

L'installation d'un pommeau de douche à débit réduit permet d'économiser quotidiennement 35 litres d'eau par douche et ce, par personne.

L'achat d'un pommeau de douche à faible débit permet d'économiser plus de 40% d'eau, ce qui représente une économie annuelle additionnelle de 50\$ sur la facture d'électricité.

« EN UTILISANT MOINS D'EAU À CHAQUE CHASSE, L'INSTALLATION DE TOILETTES À FAIBLE DÉBIT DIMINUE LES COÛTS DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET POTABLES. »

## L'IMPORTANT DE PARTICIPER À CE PROGRAMME



UNE ÉCONOMIE ESSENTIELLE POUR TOUS SOYONS ÉCORESPONSABLES

L'économie d'eau est une priorité pour notre collectivité. La réduction majeure de l'eau utilisée quotidiennement par les toilettes et les pommeaux de douche va permettre de réduire considérablement les investissements dans l'usine de traitement des eaux usées.

Tous ensemble nous pouvons réduire nos consommations quotidiennes et ainsi faire de grandes économies.

Les coûts relatifs aux usines de traitement des eaux sont payés uniquement par le secteur desservi en eau et en égout.

*\*Tous les modèles de toilette à faible débit sont éligibles au programme. Toutefois, nous vous recommandons d'acheter une toilette dont le test MaP (Maximum Performance) est supérieur à 500. Ce chiffre signifie qu'une toilette peut chasser au moins 500 g de déchets en une seule chasse.*